

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juin 2023

LES SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1290)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 115

présenté par
M. Zulesi

ARTICLE 1ER BIS

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ou de déploiement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.